Informations de base

2003/2074(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Les grandes orientations des politiques économiques GOPE des États membres et de la Communauté pour 2003-2005 **Subject** 5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'interêt	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique et monétaire	GARCÍA-MARGALLO Y MARFIL José Manuel (PPE-DE)	27/11/2002

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	2506	2003-05-13
Affaires économiques et financières ECOFIN	2513	2003-06-03
Agriculture et pêche	2516	2003-06-25

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Affaires économiques et financières	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
08/04/2003	Publication du document de base non-législatif	COM(2003)0170	Résumé
23/04/2003	Vote en commission		Résumé
23/04/2003	Dépôt du rapport de la commission	A5-0142/2003	

12/05/2003	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/05/2003	Débat au Conseil		
15/05/2003	Décision du Parlement	T5-0222/2003	Résumé
15/05/2003	Débat en plénière		
15/05/2003	Fin de la procédure au Parlement		
03/06/2003	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
17/03/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2003/2074(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148-p1 Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/5/19460

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0142/2003	23/04/2003	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0222/2003 JO C 067 17.03.2004, p. 0210-0295 E	15/05/2003	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2003)0170	08/04/2003	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2004)0020	21/01/2004	Résumé
Document de suivi	COM(2005)0008	27/01/2005	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EU	Acte législatif de mise en oeuvre	32003H0555 JO L 195 01.08.2003, p. 0001-0054	26/06/2003	Résumé

Les grandes orientations des politiques économiques GOPE des États membres et de la Communauté pour 2003-2005

2003/2074(INI) - 26/06/2003 - Acte législatif de mise en oeuvre

MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Recommandation du Conseil sur les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté (pour la période 2003-2005). CONTENU : après approbation du Conseil européen de Thessalonique des 19 et 20 juin, le Conseil a adopté, sur la base des conclusions de ce Conseil européen, les grandes orientations des politiques économiques pour la période 2003- 2005. Il est rappelé que le Conseil européen a particulièrement attiré l'attention sur les priorités essentielles qui sous- tendent les grandes orientations des politiques économiques ainsi que les lignes directrices pour l'emploi révisées, à savoir: - créer les conditions économiques les plus propices à favoriser la croissance, tout d'abord en assurant un cadre macro-économique orienté vers la stabilité propre à susciter l'augmentation de la demande intérieure et la création d'emplois, et ensuite en tendant vers une compétitivité et un dynamisme accrus par le biais d'investissements en capital humain et physique et en R&D, par une meilleure application de la technologie et une meilleure exploitation des résultats de la recherche au niveau de l'ensemble de l'économie, par l'intégration complète des marchés financiers de l'UE et par l'encouragement de l'esprit d'entreprise et l'amélioration des conditions-cadres pour l'industrie; - mettre en oeuvre des réformes afin de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en vue de favoriser le plein emploi, en rendant les marchés du travail plus efficaces, inclusifs et adaptables, en adaptant les systèmes d'imposition et de prestations visant à rendre le travail suffisamment rémunérateur, en renforçant la participation au marché du travail conformément aux objectifs de Lisbonne, en favorisant un nouvel équilibre entre la souplesse et la sécurité, en facilitant la mobilité de la main-d'oeuvre et en améliorant et actualisant les compétences afin d'accroître la productivité et d'améliorer la qualité des emplois; et - renforcer la viabilité des finances publiques en particulier en continuant de réduire le ratio de la dette publique et en réformant les systèmes de retraite et de santé dès maintenant, tant que la situation démographique est encore favorable, ce qui permettra de ne pas laisser aux générations futures une charge trop lourde, ainsi qu'en augmentant le taux d'emploi.

Les grandes orientations des politiques économiques GOPE des États membres et de la Communauté pour 2003-2005

2003/2074(INI) - 08/04/2003 - Document de base non législatif

OBJECTIF : Recommandation de la Commission concernant les Grandes orientations des politiques économiques (GOPE) des États membres et de la Communauté (période 2003-2005). CONTENU : ces grandes orientations des politiques économiques mettent l'accent sur la contribution que pourront apporter les politiques économiques au cours des trois années à venir. Elles se concentrent sur les questions clé de politiques économiques et sur les priorités suivantes pour la période en question : - des conditions et des politiques macroéconomiques saines sont un préalable indispensable pour assurer un accroissement durable de la prospérité économique; - le renforcement de l'esprit d'entreprise et de l'investissement dans la connaissance et l'innovation sont des éléments essentiels pour la création de nouvelles possibilités de croissance; - le fonctionnement et la compétitivité des marchés du travail, des produits et des capitaux doivent être améliorés pour donner plus de souplesse à l'économie et relever le potentiel de croissance; - il faut accorder toute l'attention nécessaire aux questions de durabilité économique, sociale, et environnementale pour garantir que les efforts consentis produiront bien les résultats espérés à plus long terme. Les orientations générales des politiques économiques s'appliquent à tous les États membres et à la Communauté. Dans le cadre de la stratégie globale, les principaux défis de politique économique peuvent varier d'un État membre à l'autre en fonction de différences dans la performance, les perspectives, les structures et les institutions économiques. Le présent document prend en compte ces différences et présente des recommandations de politique économique par pays. Il comprend également une section présentant les défis spécifiques de la zone euro. Les recommandations de la Commission s'articulent autour des trois axes suivants : 1) Des politiques macroéconomiques axées sur la croissance et la stabilité : les politiques macroéconomiques jouent un rôle essentiel dans le soutien de la croissance et de l'emploi et le maintien de la stabilité des prix. Elles doivent favoriser une expansion équilibrée et la pleine réalisation du potentiel de croissance du moment. Elles doivent en outre oeuvrer à la mise en place des conditions de base indispensables pour promouvoir des niveaux d'épargne et d'investissement appropriés ainsi qu'une orientation plus marquée de l'investissement vers la connaissance et l'innovation. La mission des autorités monétaires est de veiller à la stabilité des prix et, sous réserve que cet objectif soit atteint, de soutenir les autres politiques économiques. Les États membres doivent, pour leur part, contribuer à stabiliser l'activité autour d'une croissance potentielle plus élevée et durable. En premier lieu, les déficits excessifs doivent être évités. En second lieu, il convient d'atteindre des positions budgétaires proches de l'équilibre ou excédentaires. Cependant, la conformité à l'objectif d'un budget proche de l'équilibre ou excédentaire doit être évaluée en portant une attention particulière aux conditions spécifiques de chaquepays. Enfin, l'évolution des salaires doit contribuer à la stabilisation de l'environnement macroéconomique et à un dosage des politiques économiques favorable à l'emploi. 2) Des réformes économiques visant à augmenter le potentiel de croissance de l'Europe : les mesures permettant d'améliorer les incitations de façon à rendre le travail plus attrayant sur le plan financier, de faciliter la création d'emplois et d'améliorer le fonctionnement du marché du travail sont à cet égard de première importance. Il s'agit notamment de : - renforcer l'effet incitatif conjugué des systèmes de prélèvements et de prestations, abaisser les taux marginaux d'imposition trop élevés de manière à réduire les trappes à chômage et à pauvreté, réduire la fiscalité sur les bas salaires, améliorer l'application des critères d'éligibilité aux prestations tout en préservant un niveau adéquat de protection sociale et assurer l'efficacité des aides à la recherche d'emploi dont bénéficient les titulaires de prestations; - veiller à ce que les mécanismes de négociation salariale assurent l'adéquation entre salaires et productivité en prenant en compte les différences de productivité selon les qualifications et les conditions locales du marché du travail; - promouvoir une organisation du travail plus souple et revoir la législation du marché du travail, notamment celle relative aux contrats de travail, en tenant compte simultanément des besoins de flexibilité et de sécurité; - promouvoir la mobilité de l'emploi, tant géographique que professionnelle, en facilitant la reconnaissance des qualifications et le transfert des droits en matière de sécurité sociale et de retraite et en encourageant la formation tout au long de la vie; - assurer la mise en oeuvre de politiques actives du marché du travail efficaces en prêtant une attention particulière aux personnes qui ont le plus de difficultés sur le marché du travail. Le

renforcement du potentiel de croissance de l'UE suppose non seulement plus de création d'emplois, mais aussi une meilleure productivité du travail et un plus grand dynamisme des entreprises. Ces gains de productivité dépendent étroitement des efforts qui seront consentis pour accroître l'investissement en capital physique et dans le savoir et l'innovation. Les États membres sont invités à : - encourager la concurrence sur les marchés des biens et des services; - accélérer l'intégration des marchés de capitaux de l'UE, en particulier en achevant la mise en oeuvre du plan d'action sur le capital-investissement d'ici à 2003 et du plan d'action sur les services financiers d'ici à 2005 (2003 pour les marchés de valeurs mobilières); - créer un environnement qui favorise l'esprit d'entreprise ainsi que le démarrage et la croissance des PME en allégeant le fardeau administratif pesant sur les entreprises, en renforçant l'efficience du secteur public et en améliorant et en simplifiant le régime de l'impôt des sociétés et l'environnement réglementaire; - promouvoir l'investissement dans la connaissance et l'innovation et progresser vers l'objectif d'une dépense totale de R&D représentant 3% du PIB; - renforcer la contribution du secteur public à la croissance. 3) Renforcer le caractère durable de la croissance : ce n'est qu'en accordant toute l'attention qu'elles méritent aux questions de viabilité économique, sociale et écologique que le caractère durable de la croissance sera préservé. Dans la mesure du possible, il conviendra d'accorder une préférence aux solutions flexibles, basées sur le marché, qui permettent d'atteindre des objectifs environnementaux et sociaux sans compromettre la performance économique. À cette fin, il convient notamment : - de progresser dans la réduction des ratios de la dette publique : certains pays devront procéder à de nouvelles réductions du ratio de la dette, afin que leurs finances publiques soient mieux à même de supporter les coûts du vieillissement, y compris une hausse des dépenses liées au vieillissement; - de concevoir, introduire et appliquer effectivement des réformes des systèmes de retraite : favoriser un allongement de la vie professionnelle en modifiant les incitations à un retrait précoce du marché du travail et en restreignant l'accès aux mesures de préretraite; rendre le système de retraite mieux à même de s'adapter à l'évolution démographique et à l'augmentation attendue de l'espérance de vie; accroître la capitalisation et, si nécessaire, améliorer l'accès aux régimes de retraite complémentaires; adapter les régimes de retraite à la flexibilité croissante de l'emploi et des carrières professionnelles. Enfin, pour contribuer à accroître le bien-être des populations et des générations futures, la croissance économique ne doit pas se faire aux dépens de l'environnement. L'action publique apparaît comme indispensable pour réussir le découplage entre croissance économique et dégradation de l'environnement. Cela supposera probablement un dosage entre mécanismes de réglementation et de marché. Les coûts écologiques de l'activité économique doivent graduellement se refléter dans les prix. L'utilisation de ressources naturelles rares doit se payer. Le principe "pollueur - payeur" doit être systématiquement appliqué. La Commission formule enfin des recommandations spécifiques pour la zone euro et invite les instances de décision au niveau national et au niveau de la zone euro à: - veiller à un dosage équilibré des politiques économiques; - s'attaquer aux écarts d'inflation trop importants; - renforcer la coordination de la politique économique.

Les grandes orientations des politiques économiques GOPE des États membres et de la Communauté pour 2003-2005

2003/2074(INI) - 21/01/2004

La Commission européenne a présenté une communication sur la mise en œuvre des Grandes orientations de politique économique pour 2003-2005. Les GOPE exposent les grandes lignes de la stratégie de politique économique à moyen terme visant à réaliser l'objectif de Lisbonne, à savoir : des politiques macroéconomiques axées sur la croissance et la stabilité; le renforcement du potentiel de croissance de l'Europe par des réformes économiques; le renforcement du caractère durable de la croissance.

Bien qu'il s'agisse du premier rapport établi dans un cadre pluriannuel, le bilan global dressé par le présent examen est contrasté. Le rythme des réformes (comprenant les mesures prises et/ou envisagées) semble s'être quelque peu accéléré pour le marché du travail, les politiques touchant à la concurrence, l'environnement des entreprises, l'utilisation des nouvelles technologies, l'enseignement et les retraites. Les progrès sont moins nets pour ce qui est de l'intégration des marchés, de l'investissement dans la connaissance et la recherche ainsi que de la viabilité sociale et environnementale. La viabilité à long terme des finances publiques, notamment eu égard au vieillissement des populations, est loin d'être garantie dans la moitié environ des États membres, notamment la Belgique, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie et le Portugal.

La mise en œuvre des orientations budgétaires est en revanche préoccupante. Le déficit budgétaire nominal moyen s'est encore creusé en 2003, s' établissant à 2,7% du PIB, avec des différences considérables entre les États membres. Seuls cinq États membres ont maintenu des positions budgétaires proches de l'équilibre ou excédentaires en 2003 (la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Autriche, la Finlande et la Suède), tandis que trois autres ont amélioré leur solde budgétaire corrigé des variations conjoncturelles d'au moins 0,5% du PIB (Irlande, Pays-Bas et Portugal). En revanche, la situation de déficit excessif devrait perdurer en Allemagne et en France, qui n'ont réalisé que peu ou pas de progrès. En outre, les progrès semblent très limités en ce qui concerne l'amélioration de la représentation extérieure de la zone euro dans les enceintes internationales

A noter que la croissance de la productivité du travail est restée décevante et l'écart avec les États-Unis s'est creusé. La faiblesse de la productivité par heure travaillée représente désormais 40% de la différence entre le PIB par habitant de l'UE et celui des États-Unis.

D'une manière générale, la requête formulée par Conseil d'accélérer les réformes ne semble pas avoir été suivie. Si le rythme actuel des réformes reste inchangé, la pleine mise en œuvre des GOPE risque de ne pas être achevée d'ici à 2006, compromettant ainsi la réalisation des objectifs de Lisbonne d'ici à 2010.

Les grandes orientations des politiques économiques GOPE des États membres et de la Communauté pour 2003-2005

2003/2074(INI) - 15/05/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. José Manuel GARCÍA-MARGALLO y MARFIL (PPE-DE, E) tel qu'il a été établi par la commission au fond (se reporter au résumé précédent).

Les grandes orientations des politiques économiques GOPE des États membres et de la Communauté pour 2003-2005

2003/2074(INI) - 03/06/2003

Le Conseil a adopté son rapport sur les grandes orientations des politiques économiques (GOPE) (pour la période 2003-2005) et a décidé de le transmettre au Conseil européen de Thessalonique (20 juin 2003). Le Conseil attire l'attention en particulier sur trois priorités qui doivent guider l'action politique, à savoir: 1) Donner la priorité à la croissance en Europe : la démarche la plus prometteuse consiste à mener des politiques macroéconomiques axées sur la croissance et la stabilité et à entreprendre des réformes structurelles, les deux se renforçant mutuellement. Il faut parvenir à un dosage équilibré entre les politiques monétaires et budgétaires, afin de créer les conditions nécessaires au renforcement de la demande intérieure, de la création d'emplois et de la croissance. Un engagement est pris en faveur de la mise en oeuvre du cadre politique approuvé par le Conseil européen de printemps. Outre des politiques macro-économiques saines, il faut, pour faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, renforcer l'investissement dans le capital humain et physique en créant des conditions d'ensemble qui facilitent l'investissement dans la recherche et le développement ainsi que dans les infrastructures. Les États membres devraient lever les obstacles s'opposant à l'application de la technologie dans l'ensemble de l'économie et favoriser les liens entre les secteurs public et privé en vue de tirer profit des résultats de la recherche. En outre, les États membres doivent faire une priorité de la participation des PME à la R&D via leur implication dans des projets intégrés. Il est également essentiel d'achever le marché intérieur pour consolider la compétitivité de l'industrie; 2) Réformer pour créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité : il faudra engager des réformes structurelles de grande envergure en prenant d'urgence des mesures pour que le travail soit suffisamment rémunérateur. Ceux qui cherchent un emploi ne doivent pas être découragés par la perspective d'un retrait des prestations et la lourdeur de la fiscalité. Pour la plupart des États membres, cela signifie réformer les systèmes d'imposition et d'indemnisation afin de réduire les coûts salariaux indirects et de renforcer les incitants à l'emploi. En fixant des critères en matière de sécurité ou des normes minimales pour les travailleurs, il faudra trouver un équilibre qui soit favorable à la création d'emploi et qui assure aux entreprises la souplesse nécessaire pour leur permettre de répondre aux conditions changeantes de l'économie. Un objectif clé consiste à renforcer la participation au marché du travail, et notamment celle des femmes, des personnes âgées de plus de 50 ans, des travailleurs peu qualifiés et des chômeurs de longue durée. L'éducation et la formation tout au long de la vie et la mise à jour constante des compétences revêtent une importance déterminante. Il faut aussi encourager une coopération plus étroite concernant les normes relatives aux compétences dans toute l'Europe. 3) Réformer les régimes de pensions et les systèmes de soins de santé : au cours des prochaines années, l'Europe devrafaire face à des changements démographiques majeurs qui alourdiront la pression exercée sur les finances publiques. Pour éviter de transmettre aux générations futures une charge insupportable, la plupart des États membres doivent, en plus de poursuivre la consolidation de leurs finances publiques et d'accroître les taux d'emploi, engager dès à présent des réformes de grande envergure des régimes de pensions et des systèmes de soins de santé. La situation démographique, qui est actuellement favorable à l'introduction progressive des réformes réelles se détériore rapidement. Or il est capital d'engager des réformes. Celles-ci seront plus faciles à introduire et auront davantage de chances de réussir si elles sont menées de manière globale et coordonnée.

Les grandes orientations des politiques économiques GOPE des États membres et de la Communauté pour 2003-2005

2003/2074(INI) - 27/01/2005 - Document de suivi

La Commission européenne a présenté son Deuxième rapport sur la mise en oeuvre de la stratégie économique de moyen terme telle qu'elle est exposée dans les grandes orientations de politique économique (GOPE) pour 2003-2005.

La conclusion tirée de ce second rapport est que les progrès continuent à être mitigés. Certains États membres progressent plus rapidement que d'autres. Ainsi, des pays comme la Belgique, le Danemark, l'Irlande, les Pays-Bas, la Finlande et le Royaume-Uni ont assuré un suivi relativement bon des orientations qui leur sont spécifiques, alors que les progrès peuvent être considérés comme limités dans plusieurs États membres.

En ce qui concerne les recommandations adressées aux nouveaux États membres il y a seulement un semestre, les évolutions se font dans la bonne direction (en particulier à Chypre et en Slovaquie), bien qu'à des rythmes variables. En revanche, si l'on considère l'évolution par secteur, on constate que des progrès relativement satisfaisants ont été accomplis aux niveaux suivants : développement d'un environnement des affaires plus favorable aux entreprises, renforcement de l'efficacité des politiques de concurrence, et amélioration de la pérennité environnementale.

Le rythme des réformes du marché du travail, qui s'était quelque peu accéléré en 2003, semble avoir été maintenu. Les progrès ont cependant été limités au niveau du processus de transition vers une économie fondée sur la connaissance, et les États-Unis continuent à distancer nettement l'UE sur ce point. Le processus d'intégration du marché intérieur semble aussi s'être ralenti, avec des progrès limités dans la transposition des directives du marché intérieur et un nombre toujours élevé de cas d'infraction. De plus, l'incapacité de plusieurs États membres à progresser vers une position budgétaire saine et/ou à corriger des déficits excessifs continue à être une source d'inquiétude. Bien que certains États membres soient parvenus à améliorer la viabilité de leurs finances publiques, notamment en réformant leurs systèmes de retraite, les ratios d'endettement demeurent élevés et la viabilité à long terme n'est toujours pas assurée dans 14 États membres en 2004. Dans l'ensemble, le rythme global des réformes est resté inchangé en 2004. Avec le rythme actuel des réformes, il est évident que la mise en oeuvre intégrale des GOPE 2003-2005 ne peut pas être garantie, et qu'il sera donc difficile de réaliser les ambitions de Lisbonne.